



Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes

Le rôle de
la propriété
intellectuelle
à l'appui des
femmes et
des filles



Table des matières

Introduction	2
Contexte	3
Plan d'action	5
Initiative n° 1 : Conseils stratégiques à l'intention des États membres – Intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle	6
Initiative n° 2 : Collecte et analyse des données – Déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle	8
Initiative n° 3 : Ouvrir de nouvelles perspectives – Mise en œuvre de nouveaux projets, renforcement des capacités et mise en réseau	8
Fondation : Collaboration (interne et externe)	10
Fondation : Communication orientée client	12
Calendrier	14
Gestion des risques	15
Évaluation des résultats	16
Annexe : Contribution du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes au PSMT de l'OMPI	17
Résultats escomptés du PSMT	17
Piliers stratégiques du PSMT	18

Introduction

Vision

Un monde où l'innovation et la créativité des femmes, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général.

Mission

L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème de propriété intellectuelle qui promeut et favorise l'engagement des femmes dans la propriété intellectuelle et l'innovation.

Valeurs

- Travail d'équipe
- Inclusivité
- Communication
- Éducation

Le présent document expose le premier plan d'action stratégique relatif au programme d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle récemment mis en place par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Il s'inscrit dans le prolongement du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI¹ du 7 juin 2021 et vient compléter la politique de l'Organisation en matière d'égalité des sexes. Le plan stratégique précise que la vision de l'OMPI consiste à contribuer à créer un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général. Cela s'applique également aux femmes : nous œuvrons à créer des écosystèmes où *l'innovation et la créativité des femmes, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général.*

À cette fin, la mission de l'OMPI au titre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes est de *jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème de propriété intellectuelle qui promeut et favorise l'engagement des femmes dans la propriété intellectuelle et l'innovation.* En s'appuyant sur son expertise, son rôle fédérateur et ses services d'appui innovants, l'OMPI fournira aux États membres et aux parties prenantes externes les données et les informations nécessaires pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs à la propriété intellectuelle. Cela aura pour effet d'attirer des investissements, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique, *dans l'intérêt des femmes, des communautés et des États membres.*

Contexte

Les droits de propriété intellectuelle ont une incidence directe sur la croissance des économies, quel que soit leur niveau de développement. Une étude a révélé que les actifs incorporels reposant sur la propriété intellectuelle représentent désormais 90% de la valeur commerciale des entreprises². Dans ce contexte, il est dès lors devenu de plus en plus important pour l'OMPI de mobiliser les communautés sous-représentées dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'aider ces titulaires de droits potentiels à engranger les bénéfices découlant du système de la propriété intellectuelle. Un rapport élaboré en 2019 pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l'OMPI fait le constat suivant :

Au cours des 50 dernières années, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail, et ce à tous les niveaux... Toutefois, pour tirer pleinement parti de la participation des femmes à la vie active, celles-ci doivent pouvoir récolter les fruits de leurs efforts d'innovation et de création, d'autant que la valeur immatérielle représente aujourd'hui une part grandissante de la valeur commerciale et des investissements. L'accès aux droits de propriété intellectuelle et l'utilisation efficace de ceux-ci s'avéreront essentiels pour que les femmes puissent tirer parti de cette valeur. Malgré l'importance de la pleine participation des femmes à tous les aspects de l'activité économique, il ressort des travaux de recherche qu'elles ne prennent pas part au système de la propriété intellectuelle dans les mêmes proportions que les hommes, et qu'elles n'en tirent pas les mêmes avantages. En un mot, il existe des disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ainsi, alors que les femmes représentent environ la moitié de la population active mondiale (Catalyst [2020], *Women in the Workforce – Global: Quick Take*, catalyst.org) et plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale, le nombre de brevets délivrés aux hommes est considérablement supérieur au nombre de brevets délivrés aux femmes (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE, 2016], *Gender Equality: Gender Gap in Education*, oecd.org)³.

Les femmes représentent la moitié de la population mondiale. Lorsqu'elles ne participent pas à l'activité économique sur un pied d'égalité, c'est l'économie mondiale qui en fait les frais. Une étude axée sur l'important potentiel économique que supposerait l'amélioration de la parité hommes-femmes sur le marché du travail a ainsi constaté que toutes les régions pourraient voir leur PIB augmenter substantiellement si l'on parvenait à la parité hommes-femmes⁴ et que l'élimination des disparités entre les sexes sur le marché du travail entraînerait une augmentation du PIB mondial annuel de l'ordre de 12 000 milliards de dollars É.-U. en 2025.

Le rôle fondamental de la propriété intellectuelle à l'appui de l'innovation et du développement économique a suscité un intérêt international grandissant et un essor des travaux de recherche consacrés aux disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Si, par le passé, les études étaient axées sur les activités de brevetage des femmes, on s'attache désormais également à mesurer leur participation à l'innovation et la création à l'aune de leurs activités liées à la propriété intellectuelle dans d'autres secteurs. En matière de brevets, bien que la part des inventrices ait augmenté dans toutes les régions du monde au cours des 10 dernières années, les femmes ne représentaient encore en 2021 que 16,2% des inventeurs recensés dans les demandes de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) contre 83,8%, soit à peine un pour cent de plus qu'en 2020⁵. La même étude relève que dans environ 96% des demandes selon le PCT, au moins un homme figurait parmi les inventeurs, alors que pour les femmes, ce n'était le cas que dans un tiers des demandes. De nouvelles analyses du secteur du droit d'auteur aux États-Unis d'Amérique montrent que la part des enregistrements de droit d'auteur citant des femmes comme auteurs a augmenté au fil du temps (en 2020, les femmes représentaient 38,5% des auteurs d'œuvres enregistrées), mais que les femmes continuent de représenter une part inférieure des auteurs figurant dans les enregistrements par rapport à leur

part des participants aux métiers créatifs correspondants, ce qui est indicatif d'un écart entre les sexes en termes d'utilisation du système du droit d'auteur⁶.

Dans le monde entier, les femmes induisent le changement et œuvrent à la construction de notre avenir. Elles transforment le quotidien par leurs activités innovantes et créatives. Les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle supposent des occasions manquées de répondre aux enjeux mondiaux, de stimuler la croissance économique et d'améliorer la qualité de la vie, ainsi qu'une sous-utilisation des capacités d'innovation et de création des femmes.

À l'heure où l'humanité doit s'unir pour relever divers "défis majeurs" – qu'il s'agisse de surmonter la pandémie ou de lutter contre les changements climatiques – nous ne pouvons pas nous permettre de négliger le potentiel d'innovation du moindre groupe ou de la moindre communauté.

Plan d'action

Le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes situe la contribution de l'OMPI dans le contexte des efforts menés à l'échelle mondiale en vue de parvenir à l'égalité économique et d'autonomiser les femmes et les filles⁷. Cet objectif bénéficiant d'une attention croissante, l'heure est venue pour l'OMPI, les États membres et les parties prenantes de s'attacher ensemble à reconnaître les défis et les disparités existants et de prendre des mesures concrètes et concertées pour amorcer des changements volontaristes à l'échelle du système.

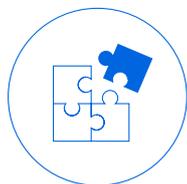
Par l'entremise du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et en tirant parti des valeurs inhérentes de l'OMPI que sont le travail d'équipe, l'inclusivité, la communication et l'éducation, l'Organisation apportera un cadre et une orientation stratégiques et cohérents à sa mission de promotion de la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le plan d'action contribuera à sensibiliser aux avantages économiques découlant du renforcement du rôle des femmes dans l'innovation au niveau national et offrira aux pouvoirs publics et aux parties prenantes des outils d'élaboration de politiques destinés à améliorer les écosystèmes nationaux en faveur des femmes et des filles.

Le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes comprend trois initiatives et deux fondations servant de cadre aux travaux de l'OMPI en vue de s'acquitter de sa mission et de réaliser sa vision.

Initiatives et fondations du plan d'action

Initiative n° 1

Conseils stratégiques à l'intention des États membres



Intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle

Initiative n° 2

Collecte et analyse des données



Déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle

Initiative n° 3

Ouvrir de nouvelles perspectives



Mise en œuvre de nouveaux projets, renforcement des capacités, mise en réseau



Collaboration (interne et externe)
Groupes de travail, partenariats et conseil consultatif



Communication orientée client
Présence éducative et source d'inspiration sur le Web et dans les médias sociaux



Les initiatives interactives du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes ont pour objectif de définir l'orientation des travaux de l'OMPI dans le cadre de sa mission et de sa vision en :

- aidant les pouvoirs publics et les autres parties prenantes à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs à la propriété intellectuelle;
- stimulant les travaux de recherche en vue de déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de formuler des stratégies pour les réduire; et

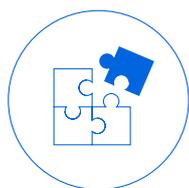
- poursuivant les projets existants axés sur le genre et en mettant en œuvre de nouveaux projets et initiatives de ce type dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de renforcer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle des femmes et des institutions qui les appuient.

La mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes sera appuyée par les moyens d'action habilitants (fondations) étayant les initiatives :

- renforcement et évolution de la collaboration interne et externe de l'OMPI; et
- communication efficace autour de l'éventail complet d'activités de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes au moyen d'une stratégie de communication externe axée sur le client.

La mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes débutera au cours du dernier trimestre de 2022 et se déroulera parallèlement au calendrier du PSMT pour la période 2022-2026, afin de permettre à tous les secteurs de tenir compte du plan d'action et des activités connexes lors de l'élaboration de leurs programmes de travail et budgets. Le plan d'action se veut flexible et évoluera en fonction des besoins de l'Organisation et de ceux des parties prenantes et des bénéficiaires de l'OMPI.

Initiative n° 1 : Conseils stratégiques à l'intention des États membres – Intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle



Activités au titre de l'initiative n° 1

- Boîte à outils législative et politique
- Séminaire sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle

L'expérience et les pratiques de l'OMPI en matière de mise en œuvre d'initiatives relatives à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes, ainsi que ses travaux ciblés de recherche et de collecte de données sur les pratiques en la matière dans le monde entier, en font l'interlocuteur idéal des États membres et autres parties prenantes à la recherche d'expertise et de soutien concernant les avantages et les options liés à l'intégration stratégique d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les politiques et la législation nationales en matière de propriété intellectuelle.

Offrir des options politiques et législatives

L'OMPI est en mesure de partager ses modèles et pratiques en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes dans pratiquement tous les secteurs, notamment lorsque les États membres :

- envisagent d'actualiser ou de modifier leur droit matériel de la propriété intellectuelle;
- demandent à l'OMPI de leur fournir une assistance technique afin de créer et de mettre en œuvre des plateformes d'enregistrement de la propriété industrielle ou du droit d'auteur;
- élaborent des stratégies nationales de propriété intellectuelle ou d'innovation ou actualisent les stratégies existantes; ou
- élaborent des dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes en vue de les inclure dans les accords ou résolutions relatifs à la propriété intellectuelle.

Il est proposé de créer une base de données des dispositions juridiques et des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes qui sont appliquées ou envisagées, comprenant éventuellement des initiatives visant à encourager les utilisateurs sous-représentés du système de la propriété intellectuelle, des programmes de formation à l'intention des innovatrices et des créatrices, des programmes de reconnaissance et de récompense, des enquêtes assorties de méthodologies permettant de suivre les données sur les femmes dans des secteurs spécifiques, ou encore la collecte de données ventilées selon les sexes au sein des systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle. L'OMPI pourrait mettre cette nouvelle ressource ou "boîte à outils" d'options et d'opportunités à la disposition des États membres souhaitant évaluer leurs besoins et adapter leurs politiques et leurs approches législatives en fonction de leurs intérêts en matière d'égalité des sexes et de propriété intellectuelle.

Grâce à son réseau de partenariats extérieurs avec des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG), l'OMPI a des occasions supplémentaires de sensibiliser aux politiques et autres options législatives en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et d'accroître leur visibilité par l'intermédiaire des activités de conseil législatif et politique de ces organisations ou de leur rôle de plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes au niveau national et international.

Inciter les offices de propriété intellectuelle et autres institutions nationales à adopter un programme en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes

Les offices nationaux de propriété intellectuelle et autres institutions publiques sont de plus en plus nombreux à souhaiter apprendre comment intégrer les questions de genre au sein de leur personnel et de leurs programmes et lois nationaux, en particulier lorsqu'ils cherchent à atteindre les cibles fixées pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et à faire progresser leur écosystème et leurs capacités en matière d'innovation. Cela est particulièrement vrai à un moment où les offices de propriété intellectuelle cherchent à faire la transition de services d'enregistrement à organismes d'innovation.

L'OMPI a collaboré avec les États membres afin d'aider leurs innovatrices, leurs créatrices et leurs entrepreneuses à comprendre et utiliser le système de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à intégrer le principe de l'égalité des sexes en interne au niveau organisationnel et opérationnel. Pour les États membres qui en sont aux premières phases d'étude des politiques et pratiques visant à favoriser la participation des femmes au système de la propriété intellectuelle, il est proposé que l'OMPI conçoive et lance un séminaire consacré à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes, afin de leur donner un aperçu des techniques utilisées par l'Organisation et des pratiques se dégageant au niveau des pays. Le programme du séminaire pourrait comprendre des modules intersectoriels sur les thèmes suivants :

- l'importance de collecter des données ventilées selon le sexe et d'élaborer des indicateurs de mesure des changements et comment s'y prendre;
- un aperçu des initiatives et options législatives et politiques de promotion de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les femmes;
- comment mettre en œuvre des initiatives d'égalité des sexes et d'inclusivité et renforcer les capacités au sein des offices de propriété intellectuelle et des autres organisations liées à la propriété intellectuelle;
- exemples d'initiatives de parties prenantes en faveur des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- modèles de projets de renforcement des capacités à l'intention des entrepreneuses; et
- comment établir des réseaux régionaux de collaboration pour promouvoir les efforts en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

Le programme pourrait être proposé périodiquement et sur demande aux États membres et aux missions, afin de mieux faire connaître les activités et les services de l'OMPI et de stimuler l'action au niveau national.

Initiative n° 2 : Collecte et analyse des données – Déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle



Activité au titre de l'initiative n° 2

- Table ronde annuelle sur les données et la recherche

L'OMPI continuera de montrer la voie en matière de recherche, d'analyse et de collecte et mise en commun de données en vue de déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de formuler des stratégies pour les réduire.

Table ronde annuelle sur les données et la recherche

Il est proposé que l'OMPI tire parti de son rôle fédérateur pour organiser des tables rondes périodiques avec des économistes et des chercheurs externes afin d'étudier de nouvelles manières de collecter, d'analyser et de présenter les données qui inciteront les responsables de l'élaboration des politiques à favoriser les initiatives nationales en faveur des innovatrices et des créatrices.

L'OMPI pourrait contribuer à nourrir le dialogue et ouvrir la voie à de nouvelles approches dans les domaines émergents suivants :

- la représentation des femmes dans le secteur de la création et le recours de celles-ci au système du droit d'auteur;
- la participation des femmes au système des marques et à la gestion des marques;
- les facteurs contribuant au faible recours des femmes aux systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle;
- comment et dans quelle mesure les femmes utilisent les programmes nationaux d'incitation ou d'assistance tels que les programmes de réduction de taxe et d'assistance à titre gracieux; et
- les effets de la COVID-19 sur l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat de la part des femmes, en particulier pour les femmes autochtones ou issues de communautés locales.

Les travaux de recherche seront par ailleurs poursuivis afin de cerner l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les inventrices, grâce à une éventuelle ventilation par industrie, technologie et région.

Initiative n° 3 : Ouvrir de nouvelles perspectives – Mise en œuvre de nouveaux projets, renforcement des capacités et mise en réseau



Activités au titre de l'initiative n° 3

- Feuille de route pour des projets durables en matière de femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle
- Plateforme d'appui à la mise en réseau
- Partenariats en faveur des filles
- Lignes directrices relatives au suivi et à l'évaluation

Grâce à sa portée mondiale et à son rôle d'institution spécialisée du système des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle, l'OMPI est en mesure, par l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de projets innovants, d'améliorer et de promouvoir systématiquement le recours des femmes à la propriété intellectuelle en intégrant les considérations de genre dans l'ensemble de ses activités de renforcement des capacités. Presque tous les secteurs ont d'ores et déjà entrepris des travaux axés sur les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle; un appel de données concernant toutes les activités liées à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes menées dans l'ensemble des secteurs de l'OMPI a été lancé en juin 2022 afin de dresser un bilan des activités menées, en cours ou planifiées et de faciliter l'élaboration de processus organisationnels, de procédures et de systèmes d'établissement de rapports aux fins de ces activités.

Modèles de projets durables en matière de femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle

L'élargissement des travaux de l'OMPI à la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de l'écosystème d'innovation d'un pays présente des occasions d'étendre notre champ d'action à un éventail plus large de parties prenantes potentielles travaillant déjà avec les entrepreneuses, les chercheuses, les éducatrices et les jeunes femmes et les filles. Les institutions nationales de formation en matière de propriété intellectuelle, les universités, les agences d'aide aux microentreprises et aux petites entreprises, les ministères des sciences, du commerce ou de l'éducation, les centres d'exportation régionaux ou locaux, ou encore les ONG travaillant avec des coopératives de femmes ou s'attachant à encourager les filles à embrasser une carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ne sont que quelques-unes des parties prenantes susceptibles de bénéficier des services de l'OMPI dans ce domaine. Celle-ci peut jouer un rôle important dans le renforcement des capacités de ces institutions habilitantes à œuvrer au service des femmes en les sensibilisant et en les éduquant à la propriété intellectuelle et en favorisant les compétences en matière de propriété intellectuelle et les considérations de genre dans le cadre de leur travail. Il est proposé que, dans la foulée des projets liés à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes mis en œuvre par l'OMPI, l'équipe de projet, en collaboration avec le partenaire ou l'institution bénéficiaire, élabore des supports de suivi que cette dernière puisse utiliser pour alimenter, améliorer et reproduire les projets ultérieurs – par exemple, une feuille de route, des lignes directrices, des recommandations, les meilleures pratiques ou encore des listes de contrôle. Ces ressources pourraient également être mises à disposition, au sein de l'OMPI, aux gestionnaires d'autres projets, à titre de référence pour la conception de futurs projets.

Appui durable à la mise en réseau

Comme souligné dans une étude récente de l'OCDE sur les entrepreneuses : "Pour diverses raisons, les entrepreneuses n'ont pas toujours accès aux mêmes soutiens et ressources que les hommes. Les programmes de mise en réseau peuvent constituer un appui vital. Ils doivent être organisés et coordonnés, faire participer tous les groupes de parties prenantes concernés et bénéficier de plateformes appropriées, notamment numériques"⁸. Ce constat rejoint les enseignements tirés des projets mis en œuvre par l'OMPI en faveur des entrepreneuses. L'OMPI a un rôle à jouer pour fournir aux participants aux projets d'entrepreneuriat de l'OMPI un soutien durable et des opportunités de mise en réseau, étant donné qu'ils auront besoin de mentorat et de conseils en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation au-delà de la mise en œuvre initiale du projet. Parmi les options de plateforme de mise en réseau durable, il est envisageable que l'OMPI mette en place une nouvelle ressource numérique en interne ou se serve d'une plateforme interne existante. Une autre possibilité serait que l'OMPI collabore avec une autre organisation proposant une plateforme de mise en réseau pour entrepreneurs, comme le réseau du Centre du commerce international (CCI) composé de 13 pôles régionaux SheTrades⁹ au service des entrepreneuses du monde entier, en vue d'y intégrer les participantes aux projets de l'OMPI s'adressant aux entrepreneuses et de leur prodiguer des conseils en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation par l'intermédiaire de ces pôles.

Sensibilisation des filles

Les recherches montrent que l'exposition dans l'enfance, dans le cadre familial ou de l'entourage, est un facteur significatif et un déterminant crucial de la propension des enfants à devenir inventeurs¹⁰. En collaboration avec le facilitateur de la participation des jeunes de l'OMPI, il est

envisagé d'étudier de nouvelles opportunités de sensibilisation des filles pour éveiller en elles un intérêt pour les STIM, l'innovation et la création et mieux leur faire connaître le système de la propriété intellectuelle et en quoi il peut appuyer leurs réalisations. Afin de garantir un engagement efficace auprès de ce public, il sera essentiel de conclure des partenariats avec des organisations versées dans la sensibilisation des filles et des éducateurs et d'étudier comment adapter au mieux les messages de l'OMPI et ses activités de renforcement des capacités en fonction des besoins et des intérêts particuliers des filles.

Suivi et évaluation des activités en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes

À l'heure où l'Organisation cherche à affiner et à élargir ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes pour répondre aux demandes émergentes de coopération et d'assistance, il paraît opportun d'intégrer les considérations de suivi et d'évaluation dans la prochaine phase d'efforts et d'activités de l'OMPI.

La Division de la supervision interne procède, au cours du deuxième semestre de 2022 et en 2023, à une évaluation de l'incidence des projets ciblant les entrepreneuses, dont les résultats permettront de formuler des recommandations concernant les méthodes de prestation de services pouvant être envisagées à l'échelle de l'Organisation pour de tels programmes. Il est proposé de mettre sur pied une équipe d'experts issus des différentes divisions concernées, notamment de la Division de l'exécution des programmes et du budget, de la Division de la gestion des ressources humaines et de la Division de la supervision interne, ainsi que de maîtres d'œuvre de projets de fond intéressés, chargée d'élaborer des lignes directrices pour le suivi et l'évaluation des programmes en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes pouvant être intégrées dans la conception et la mise en œuvre de tout nouveau programme proposé. Ces lignes directrices pourraient notamment porter sur les thèmes suivants :

- élaboration d'indicateurs de performance spécifiques pour mesurer l'incidence à long terme des activités;
- élaboration d'indicateurs appropriés pour garantir l'intégration des considérations de genre dans les activités et les processus de planification des travaux (y compris, par exemple, des éclaircissements concernant l'utilisation du marqueur de l'égalité des sexes¹¹ actuel et des codes associés);
- exemples d'évaluation des besoins des bénéficiaires; et
- considérations relatives à la mesure de l'impact et/ou des changements avant et après une mesure de politique.

Les pratiques et lignes directrices de suivi et d'évaluation pourraient également être échangées avec les parties prenantes externes à la recherche de conseils pour mesurer leurs propres efforts internes.

Afin de mener à bien les initiatives du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, l'OMPI renforcera sa collaboration interne et externe et ses activités axées sur la communication dans ce domaine. Ces deux processus habilitants fourniront des fondations solides pour garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action et de sa mission, sa vision et ses valeurs.

Fondation : Collaboration (interne et externe)

Activités de collaboration

- **Groupe de travail interne sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes**
- **Partenariats stratégiques avec les missions à Genève, des organisations externes et des intermédiaires représentant les petites et moyennes entreprises**
- **Conseil consultatif sur les femmes et la propriété intellectuelle**

Partout dans le monde, on observe un intérêt croissant pour la recherche de manières d'encourager une plus grande participation des groupes sous-représentés dans les systèmes nationaux d'innovation et de propriété intellectuelle, et les pouvoirs publics de nombreux pays souhaitent collaborer avec l'OMPI et d'autres organisations internationales dans le cadre de leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'OMPI s'est attachée à renforcer ses capacités et ses compétences en matière de mise en œuvre de programmes et de ressources conçus autour des considérations d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les activités suivantes sont envisagées pour promouvoir une collaboration stratégique interne et externe dans le cadre de toutes les initiatives et de tous les partenariats en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes :

Coordination intersectorielle interne

Il est proposé de créer un Groupe de travail interne sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes voué à favoriser la communication, la coordination et l'harmonisation horizontales entre tous les secteurs de l'OMPI. De nombreux secteurs et divisions comptent actuellement un "coordonnateur pour les questions relatives à l'égalité des sexes", dont les responsabilités sont liées au mandat visé dans la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes¹². Aux fins du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et du Groupe de travail sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes, les secteurs sont encouragés à désigner un référent chargé de suivre les activités de leur division en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et à participer au groupe de travail. Celui-ci se réunira régulièrement pour échanger des informations dans le but d'encourager l'adoption de meilleures pratiques durables et reproductibles en évitant les doubles emplois, en mettant en commun les expériences et les enseignements et en coordonnant la logistique. Il rassemblera en outre les données internes concernant les activités de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes en fonction des exigences de rapport périodique (par exemple les rapports à présenter au CDIP et les rapports dans le cadre des Nations Unies).

Création de partenariats externes stratégiques

Afin d'optimiser nos activités en collaboration avec les acteurs externes et d'élaborer et recommander les meilleures pratiques et tendances mondiales dans le cadre de l'évolution de l'égalité entre les sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, il est proposé que l'OMPI renforce ses partenariats à l'échelle mondiale, à la fois avec le secteur public et avec le secteur privé. Pour pouvoir déterminer les domaines présentant le plus grand potentiel de partenariats stratégiques, il conviendrait de dresser l'inventaire des bureaux de propriété intellectuelle, des organisations intergouvernementales, des ONG et autres associations disposant de programmes en matière de propriété intellectuelle ou d'innovation et d'égalité des sexes susceptibles de correspondre à la mission et à la vision de l'Organisation en vue de recenser les opportunités d'engagement. Les collaborations en faveur des entrepreneuses existant à ce jour entre l'OMPI et des organisations du système des Nations Unies telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le CCI ou l'Union internationale des télécommunications (UIT) peuvent offrir des modèles et des occasions d'approfondir les travaux complémentaires existants et contribuer à favoriser les considérations positives en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes dans le cadre des activités de nos partenaires, en particulier ceux à vocation économique ou scientifique.

Au niveau des États membres, l'OMPI collaborera aussi directement avec les missions à Genève dans le but de susciter un intérêt à un niveau politique élevé et d'inspirer les défenseurs de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui pourront à leur tour stimuler les initiatives publiques nationales. On pourrait envisager de rassembler des groupes d'ambassadeurs désireux d'appuyer la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le cadre de programmes tels qu'une introduction aux ressources et activités de l'OMPI, des séminaires éducatifs ou la présentation de femmes exemplaires dans le domaine de la propriété intellectuelle originaires de leur pays et de leur région. L'OMPI étudiera également les possibilités d'élargissement de l'engagement auprès des entités nationales œuvrant en faveur à la fois des femmes, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Il pourrait s'agir d'intermédiaires des petites et moyennes entreprises offrant des conseils et plaidant en faveur des petites entreprises ou de la promotion du commerce, d'incubateurs et

d'instituts de formation pour entrepreneuses, de ministères de l'éducation et de la culture, ou encore d'autres institutions de soutien.

Conseil consultatif sur les femmes et la propriété intellectuelle

Afin d'accroître la visibilité de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle en dehors de l'Organisation, il est proposé de créer un Conseil consultatif sur les femmes et la propriété intellectuelle servant de forum de discussion et d'incubateur d'idées. Ce conseil pourrait contribuer à amplifier les efforts de l'OMPI, à étudier les questions émergentes et à offrir une perspective stratégique à l'appui de l'évolution des activités de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. La composition du conseil serait renouvelée périodiquement afin d'en garantir la diversité et comprendrait, par exemple, des représentants de haut niveau des entités suivantes :

- offices de propriété intellectuelle et autres organismes publics axés sur l'économie;
- chambres de commerce;
- associations de petites et moyennes entreprises;
- associations de professionnels de la propriété intellectuelle;
- économistes et chercheurs; et
- entrepreneurs, innovateurs et créateurs, y compris issus de communautés autochtones et locales.

Fondation : Communication orientée client

Activités de communication

- **Série d'articles consacrés aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle**
- **Présence éducative et source d'inspiration sur le Web et dans les médias sociaux**

Le contenu de nos communications continuera d'évoluer pour renforcer le discours important sur les avantages et les réussites d'une communauté de la propriété intellectuelle plus inclusive. Nos communications mettront en évidence en quoi la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle contribue à améliorer le quotidien, notamment en créant des emplois et en garantissant des salaires plus élevés, ainsi que les avantages découlant de l'optimisation du potentiel d'innovation et de création de l'ensemble de l'humanité, dont peut profiter l'ensemble de la société. La fondation de communication à l'appui du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes repose sur un plan pouvant être adapté – conjointement avec les autres stratégies de communication mises en œuvre au sein de l'Organisation – et qui :

- dressera une cartographie du public de femmes, de filles et de parties prenantes externes qui bénéficieront des communications de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes;
- étudiera l'éventail de canaux adaptés à chaque public de manière à optimiser la portée des communications;
- déterminera la finalité de la communication – par exemple, faire connaître de nouveaux outils et ressources de l'OMPI, mettre en avant les rapports de données sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes ou promouvoir les programmes en lien avec la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes;
- précisera le meilleur moment auquel publier les diverses communications au cours de la période de planification, en tenant compte de dates de référence importantes telles que la

Journée internationale des femmes, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, les assemblées de l'OMPI ou les dates de publication de ses rapports; et

- garantira l'élaboration de messages efficaces en termes d'éducation, d'influence et d'incitation à l'action.

La sensibilisation et la diffusion des ressources et outils à la disposition des entrepreneurs, des innovateurs et des créateurs sont essentielles pour appuyer les femmes dans leur parcours entrepreneurial et les aider à cerner les atouts du système de la propriété intellectuelle et en quoi il peut avoir une incidence positive sur leur vie.

Série d'articles consacrés aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle

En collaboration avec les gestionnaires de projets, le Département de l'économie et de l'analyse des données et les collègues chargés de la communication au sein de l'Organisation, il est proposé d'élaborer pour le Magazine de l'OMPI une série d'articles de fond consacrés à des femmes dont le recours à la propriété intellectuelle peut servir d'exemple, ainsi que des articles sur des programmes et initiatives dans le domaine de l'innovation et de l'égalité des sexes et sur les recherches axées sur les aspects économiques dans ce domaine. Cette nouvelle série ferait la promotion d'un vaste engagement auprès des parties prenantes de l'OMPI, permettrait à celle-ci de démontrer son rôle de chef de file en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et mettrait en valeur les initiatives appuyant les femmes dans l'innovation.

Plan relatif à la présence sur le Web et dans les médias sociaux

Dans le contexte de la refonte du site Web de l'OMPI en cours, il est proposé d'y intégrer un nouveau portail consacré à toutes les questions relatives à l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, contenant les informations et liens pertinents concernant :

- les données et travaux de recherche de l'OMPI et d'autres entités sur les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- l'actualité relative aux prochains événements et programmes liés à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes;
- les liens vers les informations sur les efforts des États membres en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes;
- les opportunités offertes aux femmes par l'Académie de l'OMPI et d'autres programmes;
- un lien vers la série d'articles consacrés aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle mentionnée ci-dessus; et
- les nouvelles initiatives.

Pour mieux faire connaître la manière dont les femmes utilisent le système de la propriété intellectuelle au service de leur qualité de vie, de leurs activités et de leur communauté, il est proposé d'élaborer un recueil de profils exemplaires de femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation, qui servira à étoffer un nouvel espace interactif sur le site Web de l'OMPI présentant des femmes du monde entier sources d'inspiration dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Des récits d'expériences d'innovatrices et de créatrices continueront d'être régulièrement publiés dans les médias sociaux de l'OMPI.

Calendrier

La mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes a démarré fin 2022 et se poursuivra parallèlement à celle du PSMT pour la période 2022-2026. Comme indiqué plus haut, ce plan sera flexible et évoluera en fonction des besoins de l'Organisation et de ceux des parties prenantes et des bénéficiaires de l'OMPI. Le calendrier ci-dessous précise quand les différentes initiatives du plan d'action devraient être lancées, pour la plupart au dernier trimestre de 2022 ou au cours de la première moitié de 2023. La mise en œuvre de certaines initiatives est planifiée de manière à coïncider avec des événements tels que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, les assemblées de l'OMPI, une conférence ministérielle, la Journée internationale des femmes ou d'autres dates clés.

Tableau 1: Calendrier des initiatives du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes

Activité	Lancement de la mise en œuvre (2022 à 2023)
Base de données et boîte à outils des dispositions juridiques et des politiques modèles en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes	Les travaux de recherche ont démarré au T3 2022 avec le concours des équipes de conseil en matière législative et politique de l'OMPI
Élaboration du programme de séminaires sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle	Les préparatifs ont commencé au T4 2022 en vue d'une présentation potentielle à l'Assemblée générale de 2023
Coordination de la table ronde annuelle sur les données et la recherche	Discussion du T4 2022 au T2 2023 avec l'équipe économique de l'OMPI
Élaboration de supports pour usage externe aux fins des projets durables en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes	Discussion des modalités de compilation des documents de référence du T1 au T2 2023 avec les différents secteurs de l'OMPI
Appui durable à la mise en réseau	Étude des options à partir du T1 2023
Identification de nouvelles opportunités pour les filles dans les STIM	Mobilisation des partenaires potentiels et discussion à partir du T1 2023
Élaboration de meilleures pratiques et de lignes directrices de suivi et d'évaluation	Discussion du T4 2022 au T1 2023 avec la Division de l'exécution des programmes et du budget, la Division de la supervision interne et les autres secteurs concernés
Création du Groupe de travail interne sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes	Discussion avec les différents secteurs de l'OMPI à partir du T1 2023
Identification de partenariats stratégiques externes	Les discussions avec la Division des relations extérieures et les partenaires potentiels ont démarré au T4 2022
Création d'un Conseil consultatif sur les femmes et la propriété intellectuelle	Discussion avec l'Équipe de haute direction démarreront à partir du T1 2023
Première réunion de groupe d'ambassadeurs basés à Genève	Prévue au T1 2023, avec la contribution de la Division des relations diplomatiques
Plan d'action global en matière de communication	Discussion du T4 2022 au T2 2023 avec les Divisions des communications, de l'information et des médias et de la commercialisation
Création d'une série d'articles consacrés aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le <i>Magazine de l'OMPI</i>	Élaboration de contenus à partir du T1 2023
Création d'un plan relatif à la présence sur le Web et dans les médias sociaux dans le cadre de la refonte du site Web de l'OMPI	À discuter en tant qu'élément clé du plan d'action en matière de communication

Gestion des risques

Ressources : Une augmentation de la demande de programmes en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes au sein de l'OMPI pourrait peser sur les ressources, auquel cas il pourra s'avérer nécessaire d'envisager des actions telles que des transferts internes de charge de travail et de responsabilités, une réorientation vers la formation des formateurs et des relais plutôt que de former directement les entrepreneuses, ou le recours à des boursiers/stagiaires en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Compétences : L'élargissement des types de services et de programmes que nous proposons au-delà de notre clientèle habituelle exigera de renforcer et d'approfondir nos connaissances et nos compétences internes en multipliant les formations et l'exposition, ou de faire appel à des partenaires ou prestataires externes pour obtenir ces compétences, par exemple dans le cadre de projets d'entrepreneuriat ciblant les femmes, de programmes éducatifs en matière de propriété intellectuelle/d'innovation pour les filles/éducateurs ou encore de la coordination de réseaux régionaux de mentorat.

Établissement stratégique des priorités en matière de collaboration : La visibilité accrue des activités de l'OMPI en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle suscitera une hausse des demandes de participation de l'OMPI à des partenariats, à des activités conjointes et à des collaborations en général. L'OMPI devra par conséquent réfléchir à la hiérarchisation de ces demandes.

Évaluation des résultats

Assurer une participation accrue des femmes au système de la propriété intellectuelle est une entreprise de longue haleine, qui doit être menée en conjonction avec l'objectif global d'appuyer la réussite économique des femmes. Il peut cependant être possible d'évaluer les progrès de l'OMPI de plusieurs manières à court et à moyen terme. En voici quelques exemples :

Tableau 2: Résultats mesurables possibles du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes

Indicateur intermédiaire	Résultats mesurables possibles
Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'impulseur mondial d'informations et de données sur l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle	Augmentation du nombre d'invitations à participer à des conférences, de demandes de partenariats officiels et non officiels dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes, de citations de rapports et de données de l'OMPI, de demandes d'informations, de rapports et d'organisation d'événements dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes, de promotions des communications de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes dans les médias.
Utilisation satisfaisante des supports élaborés par l'OMPI concernant les questions liées à la propriété intellectuelle et à l'égalité des sexes	Augmentation de l'utilisation et de la mention de documents de l'OMPI (rapports et statistiques économiques, rapports de comités, rapports de discussion en ligne, ressources en ligne sur la propriété intellectuelle et les femmes, dispositions législatives et options de politique).
Participation des États membres à tous les niveaux du secteur public à des initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes	Élargissement des contacts et de la coopération de l'OMPI avec les institutions nationales concernées, notamment les organismes d'assistance aux petites et moyennes entreprises, les ministères de l'innovation, les chambres de commerce et autres parties prenantes publiques concernées, outre les offices de propriété intellectuelle et les ministères de l'économie.
Croissance des activités de coopération entre l'OMPI et les partenaires externes en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes	Élargissement des activités et des compétences de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes par l'intermédiaire de partenariats existants et nouveaux avec des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé en complément d'initiatives en faveur des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle, des entrepreneuses et des filles dans l'innovation.
Sensibilisation accrue menant à des actions au niveau des pays en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes	Augmentation du nombre de pays participant à des discussions sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes, sollicitant des ressources et des activités de renforcement des capacités ou lançant de nouvelles activités.

Annexe : Contribution du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes au PSMT de l'OMPI

Initiatives au titre du plan d'action	Résultat escompté associé	Pilier stratégique visé du PSMT
Conseils stratégiques à l'intention des États membres - Intégration du principe de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle	1.1 3.1 4.1 4.2 4.3 4.4	Pilier n° 1 Pilier n° 3 Pilier n° 4
Collecte et analyse des données	1.1 2.2 4.1 4.2 4.4	Pilier n° 1 Pilier n° 2 Pilier n° 4
Ouvrir de nouvelles perspectives - Mise en œuvre de nouveaux projets, renforcement des capacités et mise en réseau	1.1 2.4 3.1 4.1 4.4	Pilier n° 1 Pilier n° 2 Pilier n° 3 Pilier n° 4
Collaboration (interne et externe)	1.1 2.4 3.1 4.1 4.2 4.4 5.1	Pilier n° 1 Pilier n° 2 Pilier n° 3 Pilier n° 4
Communication orientée client	1.1 2.4 3.1 4.3 4.4 5.1	Pilier n° 1 Pilier n° 2 Pilier n° 3 Pilier n° 4

Résultats escomptés du PSMT

1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout

2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle

3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI

4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement

4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres

4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle

5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

Piliers stratégiques du PSMT

Pilier n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout

Pilier n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle

Pilier n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

Pilier n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

Notes

1. OMPI (2021), *Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026*. Disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_32/wo_pbc_32_3.pdf
2. Ocean Tomo, *Intangible asset market value study*. Disponible à l'adresse suivante : www.oceantomo.com/intangible-asset-market-value-study/
3. OMPI (2019), *Policy approaches to close the intellectual property gender gap – practices to support access to the intellectual property system for female innovators, creators and entrepreneurs*. Disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/docs/policy_approaches_close_the_ip_gender_gap.pdf
4. McKinsey Global Institute (2015), *The power of parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth*. Disponible à l'adresse suivante : www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth
5. OMPI (2023), *The Global Gender Gap in Innovation and Creativity: An International Comparison of the Gender Gap in Global Patenting over Two Decades*, Development Studies Series. Disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4653
6. Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique (2022), *Women in the Copyright System: An Analysis of Women Authors in Copyright Registrations from 1978 to 2020*. Disponible à l'adresse suivante : www.copyright.gov/policy/women-in-copyright-system/Women-in-the-Copyright-System.pdf
7. Organisation des Nations Unies, *Objectifs de développement durable*. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/
8. OCDE (2021), *Entrepreneurship Policies Through a Gender Lens*. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/entrepreneurship-policies-through-the-gender-lens_71c8f9c9-en
9. CCI, *Pôles SheTrades*. Disponible à l'adresse suivante : www.shetrades.com/#/publichubs?lan=en
10. Alex Bell, Raj Chetty, Xavier Jaravel, Neviana Petkova et John Van Reenen (2019), *Who becomes an inventor in America? The importance of exposure to innovation*, *The Quarterly Journal of Economics*. 134(2), 647–713. Disponible à l'adresse suivante : doi.org/10.1093/qje/qjy028
11. OMPI, *Evaluation Audit of WIPO Policy on Gender Equality*, page 34. Disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/docs/iaod/evaluation/policy_gender_equality.pdf
12. intranet.wipo.int/homepages/hr/en/documents/gender_and_diversity/tor_gender_focal_points.docx



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél. : + 41 22 338 91 11
Tlcp. : + 41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux
extérieurs de l'OMPI sont
disponibles à l'adresse www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2023



Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0)

La licence Creative Commons (CC) ne
s'applique pas au contenu de la présente
publication qui n'appartient pas à l'OMPI.

Couverture : smartboy10 / DigitalVision
Vectors via Getty Images

Référence OMPI RN2023-1FR
DOI : 10.34667/tind.47609